

Je lui demanderai maintenant quels sont ses projets à l'égard du bétail.

L'hon. M. GARDINER: Dans la région que l'Etat a réservée au pâturage, nous avons placé 98 reproducteurs dont 58 herefords, 25 shorthorns et 5 angus. Nous avons disposé de dix bêtes et il en reste maintenant 88 dans ces pâturages. Notre but est d'améliorer la race de bestiaux dans cette région. Presque tous les cultivateurs du voisinage y font paître leur bétail de reproduction et nous avons amplifié notre plan de distribution de reproducteurs de race pure de façon à en faire bénéficier cette région. Les pâturages sont sous la surveillance de gardiens. Les cultivateurs paient les frais d'exploitation des pâturages et le gardien qui y est stationné à leur demande surveille les bestiaux pendant l'été.

M. QUELCH: Cet élevage est-il rémunérateur dans le cas de tous les cultivateurs?

L'hon. M. GARDINER: Oui, dans l'ensemble il y a eu un léger bénéfice l'an dernier. Un ou deux des cultivateurs ne font peut-être pas d'argent, mais les autres font plus que leurs frais. Dans d'ensemble, l'entreprise a rapporté des bénéfices l'année dernière.

M. QUELCH: Il a été question des pâturages communaux de la Saskatchewan et du Manitoba. Devons-nous comprendre qu'aucun nouveau pâturage n'a été aménagé dans l'Alberta parce que le gouvernement fédéral et les autorités provinciales n'ont pu s'entendre sur la question de savoir à qui l'administration en serait confiée?

L'hon. M. GARDINER: L'une des raisons pour lesquelles aucun pâturage n'a été établi dans l'Alberta, est que nous n'avons pu en venir à une entente avec le gouvernement de cette province.

Je ne sais si c'est parce que ce dernier s'imagina que sa façon de procéder convient mieux à la région ou si c'est pour une autre raison, mais nous n'avons pas encore conclu d'entente au sujet de l'exploitation des pâturages dans l'Alberta. Nous avons arrêté, il y a deux ans, je crois, un projet d'entente que nous avons envoyé au gouvernement de l'Alberta pour qu'il le signât. Ce projet n'a pas été accepté, mais il a servi de base à l'accord que nous avons conclu avec le gouvernement du Manitoba. Nous sommes à établir des pâturages dans le Manitoba conformément à cet accord.

M. QUELCH: N'est-il pas vrai qu'en juin 1936 ou 1937, un arrangement a été conclu entre des représentants du gouvernement de la province de l'Alberta et le gouvernement fédéral et signé à Regina, arrangement en vertu duquel l'administration devait être laissée à

[M. Blackmore.]

la province? La même année, un peu plus tard, un accord analogue aurait été conclu entre la Saskatchewan et le gouvernement fédéral, puis le gouvernement de la Saskatchewan aurait décidé qu'il n'avait pas la compétence voulue pour se charger de cela et aurait demandé au gouvernement fédéral de se charger de toute l'administration. Le gouvernement fédéral aurait alors décidé de désavouer l'entente qu'il avait avec le gouvernement de l'Alberta et lui aurait dit d'avoir à consentir à un accord analogue à celui conclu avec le gouvernement de la Saskatchewan. Je demande au ministre s'il n'est pas vrai qu'un accord avait été auparavant conclu entre l'Alberta et le gouvernement fédéral, accord en vertu duquel l'administration était laissée au gouvernement provincial.

Nous pouvons concevoir pourquoi l'Alberta n'était pas disposée à remettre l'administration au gouvernement fédéral. La situation dans l'Alberta n'était pas la même que dans la Saskatchewan, car il y a dans l'Alberta des régions où l'on a déjà fait beaucoup de travaux et où l'on a acquis beaucoup d'expérience, et le gouvernement de cette province pensait qu'en remettant l'administration entre les mains du gouvernement fédéral il la confiait à des gens qui n'avaient pas dans ce domaine l'expérience qu'il avait lui-même acquise durant plusieurs années. La Saskatchewan n'avait en cela aucune expérience. Le gouvernement de l'Alberta était donc assez justifiable de prendre l'attitude qu'il a prise.

Sans vouloir critiquer, je me permets de dire que le ministre de l'Agriculture inclinait à croire qu'il y aurait un changement de gouvernement dans l'Alberta après les élections provinciales qui allaient suivre et que c'est peut-être cela qu'il attendait. Les élections provinciales ont eu lieu et le ministre sait que cette province a gardé le même gouvernement. Il faudra donc que les négociations continuent entre le même gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Est-ce que des négociations ont lieu en ce moment ou bien laisse-t-on tomber l'affaire?

Pour ma part, je suis en faveur des pâturages communaux, croyant qu'ils peuvent faire beaucoup de bien. L'Alberta, manquant de fonds, ne peut poursuivre la réalisation de ces projets comme le font la Saskatchewan et le Manitoba. Le Gouvernement devrait reprendre l'examen de cette question et faire en sorte que des pâturages communs puissent être établis dans l'Alberta.

Le ministre sait que la circonscription d'Acadia se trouve dans une région atteinte par la sécheresse et qu'une grande partie de son sol ne pourra jamais être propre à certaines cultures. Il faudrait soit irriguer ce sol soit y établir des pâturages communaux pour